

# La charte du réseau des organismes de formation



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE  
PRIVÉS NON LUCRATIFS

Fruit d'une réflexion collective, la charte du réseau des organismes de formation FEHAP s'articule autour de différents axes.

C'est au travers de valeurs partagées, que l'ensemble des acteurs du réseau des organismes de formation affirment leur volonté de promouvoir une offre de formation adaptée aux besoins des établissements et services ainsi que des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.

Ensemble, nous souhaitons offrir aux élèves et étudiants en formation initiale et aux stagiaires de la formation professionnelle continue, la garantie de formations de qualité porteuses des valeurs de notre secteur.

La présente charte vise à renforcer l'identité collective des organismes de formation qui constituent le réseau FEHAP en :

- développant le maillage territorial en formation ;
- plaçant l'utilisateur au centre des préoccupations ;
- développant les spécificités du secteur privé à but non lucratif ;
- mutualisant les pratiques et en proposant des démarches innovantes.

- **Développer le maillage territorial**

*Servir le développement des connaissances et des compétences des acteurs du secteur dans un souci constant d'égalité de traitement des territoires.*

Les organismes de formation se constituent en réseau pour favoriser l'accès à la formation sur l'ensemble du territoire, notamment sur des thèmes de campagne nationale communs.

Le maillage territorial doit permettre une meilleure lisibilité de l'offre de formation privée non lucrative.

- **Placer l'utilisateur au centre des préoccupations**

*Placer la primauté de la personne avant toute autre considération.*

Les organismes de formation du réseau sont centrés sur la formation initiale et continue au sein du secteur sanitaire, social et médico-social, avec ses spécificités, tant pour ce qui concerne les formations « cœur de métier » : accueillir, soigner, accompagner les personnes et leur entourage que pour les formations destinées aux fonctions supports.

- **Développer les valeurs du secteur privé à but non lucratif**

*Développer et promouvoir des formations en accord avec les valeurs du secteur privé à but non lucratif.*

Les organismes de formation FEHAP adhèrent à la Charte de la FEHAP et leur réseau, ancré dans l'économie sociale et solidaire et ses métiers, vise à garantir la promotion de l'offre de formation privée à but non lucratif et, notamment, son identité et ses valeurs : non lucrativité, non discrimination, humanisme, accueil de tous ...

Ces valeurs les amènent à participer au service public.

Ensemble, les organismes de formation du réseau défendent ces valeurs et leurs intérêts au regard des évolutions des systèmes de formation, et, le cas échéant, peuvent chercher à infléchir les décisions publiques.

- **Mutualiser les pratiques et proposer des démarches innovantes**

*Questionner et analyser ses propres pratiques de formation dans un objectif d'amélioration continue.*

Les organismes de formation FEHAP se donnent les moyens de réfléchir ensemble et d'échanger sur des orientations de formation, des méthodes, des contenus et de mutualiser des bonnes pratiques.

Les organismes de formation participent activement aux activités du réseau et s'engagent à promouvoir et à développer des actions de formation dans l'esprit des travaux communs.

Ils s'inscrivent dans une dynamique de recherche et d'innovation.

*Déclare avoir pris connaissance de la Charte et souhaite participer au réseau des organismes de formation FEHAP.*

*Confirme que l'activité de formation de mon établissement support ou de mon organisme de formation, institut ou école, est déclarée dans le cadre de mon adhésion à la FEHAP.*